

Date de convocation

20/02/2026

Nombre de membres en exercice : 12

Nombre de membres présents : 11

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre de pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt-six, le six mars, à dix-huit heures,

Se sont réunis les membres du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur CALMELS Bernard, Maire.

Monsieur ISSALYS Florian été élu secrétaire de séance

Présents : BAYOL Dorian, BOUTONNET Nicolas, CALMELS Bernard, FUERTES Geneviève, ISSALYS Florian, MAZIERE Benoit, POUGET Joël, RIPOLL Marie-Anne, SOULIE Aline, THERON Camille, VABRE Philippe.**Absents excusés** : ESTIVALS Ludovic procuration donnée à MAZIERE Benoit**DEL2026-12 Délibération portant sur la durée d'amortissement sur le budget assainissement**

Monsieur le Maire explique que toutes les dépenses d'investissements sur le budget assainissement (203/212/2156/2158) sont amortissables et qu'il convient de définir la durée de ces amortissements :

Etudes non suivies de travaux	5 ans
Aménagement de terrain	20 ans
Réseaux d'assainissement :	60 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil) :	
Ouvrages lourds (agglomérations importantes)	50 ans
Ouvrages courants, tels que bassins de décantation, d'oxygénation, etc	25ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable, canalisations d'adduction d'eau	30 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 ans
Pompes, appareils électromécaniques, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de ventilation	10 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc.)	4 ans
Bâtiments durables (en fonction du type de construction)	30 ans
Bâtiments légers, abris	10 ans
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	15 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Appareils de laboratoires, matériel de bureau (sauf informatique), outillages	5 ans
Matériel informatique	2 ans
Engins de travaux publics, véhicules	5 ans

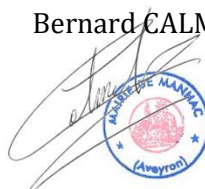
Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide :

- **D'adopter** les durées d'amortissements indiquées ci-dessus

Fait et délibéré, à Manhac, les jour, mois et an susdit

Bernard CALMELS ISSALYS Florian




Accusé de réception en préfecture
012-211201371-20260306-DEL2026_12-DE
Reçu le 09/03/2026

Certifié exécutoire par affichage du 09/03/2026
et envoi à la Préfecture